L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

[illegible]

VENDREDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1836.

Notre courrier ni la *Malle Express* ne sont arrivés hier.

L'examen littéraire du collège de Spring Hill a eu lieu le 21 novembre, en présence d'un auditoire nombreux qui a applaudi avec enthousiasme au succès des jeunes orateurs. Cet exercice a été suivi de la distribution générale des prix. Les élèves sont arrivés dans cette ville le 23 du courant pour jouir, dans le sein de leurs familles, des plaisirs des vacances. Nous croyons faire plaisir au public en insérant dans notre feuille les noms de ceux qui ont mérité les palmes littéraires.

Par le Bateau de remorque Post Boy, arrivé hier soir de la passe, d'où il est parti le 23, nous apprenons qu'il y avait trois navires et un brick en vue, parmi lesquels il a cru reconnaître l'*Ernest*. Ce rapport coïncide avec celui du capitaine Gray du navire *Olympia*, qui nous a dit avoir rencontré dans le Golfe, ce même navire. Comme il se trouve en ce moment quatre bateaux de remorque au bas du fleuve, nous devons nous attendre à voir arriver aujourd'hui la troupe si impatiemment attendue.

P. S.—3 heures et demie du matin.

Le bateau de remorque Lyon vient de monter avec le navire McLellan, parti du Hâvre le 7 octobre. Un des passagers nous assure que l'Ernest n'était pas à son entrée à la Balize, 6 heures après l'Olympia. Le Shark monte en ce moment avec le navire Nashville, de New-York.

Nouvelles récentes d'Europe.

Le navire Olympia, capitaine Gray, parti du Hâvre le 17 Octobre, est arrivé hier au soir en trente huit jours de traversée. Nous devons à l'obligeance du capitaine un journal du Hâvre du 15, dans lequel nous puisons les extraits suivans:

Le journal la *Paix* conclut, des dispositions actuelles de la Suisse, que ce pays et la France vont entrer dans la voie de la conciliation. L'opinion de la Paix, qui est fort souvent basée sur les intentions du ministère, donne à penser que celui-ci ne donnera pas suite à ses rodomontades.

Le navire la Reine des Anges, parti de Marseille pour Oran, ayant relâché dans un port d'Espagne, au pouvoir des Carlistes, a été pillé.

Nos lecteurs trouveront dans une autre partie de notre feuille des nouvelles très intéressantes du Portugal.

Nous avions toujours supposé que bien que l'éditeur du *Courrier* ne possédât pas une très forte dose d'intelligence, il avait du moins assez d'esprit pour concevoir l'article que nous avons publié hier relativement aux mesures que nous avons prises pour obtenir des nouvelles par la voie de la *malle expresse*: mais nous nous sommes grossièrement trompés, car ne voilà-t-il pas qu'il nous fait transporter le siège du gouvernement dans notre imprimerie, et Amos Kendall *dans nos casselins aux espaces*. Ne vous en déplaise, Mr. l'éditeur du Courrier; si nous écrivions seulement pour vous, nous mettrions un soin tout particulier dans la ponctuation, et nous nous appliquerions surtout à vous mettre toujours et d'une manière bien apparente de GROS POINTS sur les I; mais vous nous permettrez de vous dire que nous écrivons pour d'autres conceptions, et si nous ne pensions pas encourir les risques de vos malédictions, nous vous donnerions un conseil d'ami, un conseil de vieille connaissance: nous vous dirions *de ne jamais sortir de la malle du Nord.*

La Nouvelle-Orléans possède, comme nous l'avons dit, tous les élémens d'une grande prospérité; et, depuis sa division en trois municipalités, une juste émulation semble en assurer le développement. Chacune des parties de ce grand tout, mettant à profit ses avantages, il doit en résulter un accroissement relatif dont les effets ne tarderont pas à se faire sentir.

Quelques esprits inquiets s'efforcent de jeter du blâme sur l'inertie de la première municipalité, et sur la stagnation à laquelle elle semble condamnée: mais, en pareille matière, on n'improvise pas les moyens; et ce ne saurait être qu'après une mûre appréciation des ressources qu'il soit raisonnablement possible de baser des projets utiles.

La résolution prise, dans la dernière séance du Conseil de Ville, nous a paru propre à accélérer le progrès dans la première municipalité; mais les personnes qui n'auront pris qu'une connaissance superficielle de cette intéressante question, et celles qui auront formé leur opinion sur l'apperçu d'une grande dépense, ne penseront sans doute pas de même et seront tombées selon nous dans une erreur notable. C'est sur les résultats probables qu'il faut juger les grandes mesures qui tiennent à l'économie politique; et c'est sur un système entier de mesures, et non sur des parties isolées, qu'il est possible d'établir son jugement.

La résolution par laquelle le conseil municipal a autorisé le Maire à souscrire pour $200,000 à la Compagnie du Théâtre, se rattache à une vaste conception; et les dispositions d'un tel acte, loin d'être onéreuses à la ville, tout en procurant un avantageux emploi de fonds, doit mener à des conséquences bien autrement favorables.

L'utilité des théâtres, dans les grandes villes, n'est plus une question à débattre; l'usage l'a tranchée depuis longtemps: mais s'il est un lieu dans le monde où cette utilité soit incontestable, c'est à la Nouvelle-Orléans.

Si l'on ne considérait que le côté moral de la question, l'autorité paternelle qui gouverne la ville ne saurait payer trop cher le moyen de réunir sous ses yeux cette quantité toujours croissante d'individus de toutes les nations, de tous les caractères; et qui, plus ou moins adonnés aux affaires commerciales, se livrent chaque soir à des délassemens bruyans, et souvent à des déportemens si non criminels du moins pernicieux. L'innocente jouissance que leur offrirait un spectacle journalier remédierait à mille inconvéniens, en donnant une direction à la foule de désœuvrés qui inondent les cafés, les billards, et autres lieux moins recommandables encore; et si l'administration, agissant d'après des idées plus libérales que ne peut le faire une compagnie dont les ressources sont bornées, entendait assez bien ses intérêts pour réduire ses prix, il est certain que le goût du spectacle prédominerait bientôt sur des goûts moins nobles et plus dispendieux, et que, sous ce seul aspect, le conseil municipal aurait rendu un immense service, non seulement à la ville d'Orléans, mais à la société toute entière.

Il n'aurait pas moins bien mérité du commerce, puisque le bon spectacle et la bonne musique attireraient constamment une foule de personnes dont l'élégance trouverait un aliment journalier dans le penchant bien naturel à faire admirer à la fois le bon goût et les grâces naturelles dont auraient le droit d'être vaines les dames de la Nouvelle-Orléans. Le luxe, que l'on a si longtems considéré comme la ruine des états, n'est plus qu'un véhicule pour l'industrie, et il n'est un mal réel que pour les pays improductifs. Or, le moyen de rendre le luxe innocent, ou même utile, c'est de donner aux ressources d'un pays tout le développement dont elles sont susceptibles; et ce n'est qu'en faisant de grands sacrifices que l'on peut atteindre de telles fins. Il s'agit de concentrer autant que possible la population et l'industrie; et c'est en procurant à la fois les moyens de développer l'une et d'assurer à l'autre les jouissances de la vie, que l'on peut éviter qu'elles ne se portent vers les points où elles rencontreraient plus d'avantages. Or, l'érection d'un beau théâtre et l'indispensable mouvement que donnerait au commerce de détail un établissement de ce genre, sont d'utiles compensations pour un sacrifice qui n'est effrayant que par le chiffre qu'il présente. Mais si l'on considère que ce capital n'est remboursable qu'en trente ans; si l'on observe que la souscription seule de la ville doit accroître la valeur actuelle des actions, en raison de l'importance qu'elle doit donner à l'entreprise, on se rassurera sur les prétendues pertes que des esprits chagrins ne manqueront pas de prédire; et pour peu que l'on soit susceptible d'établir le moindre calcul financier, l'on se convaincra que le mode de placement des $200,000 ne saurait offrir aucunes chances défavorables, puisque en supposant que la première municipalité veuille, un jour placer ses actions, la baisse qu'elles auraient pu éprouver ne pourrait excéder les profits du capital qu'elle en pourrait avoir retiré, en le plaçant pendant trente ans au cours ordinaire de la place. Ces considérations seront senties et pesées par qui de droit; et, comme une nouvelle résolution a été proposée, qui tend à répandre l'aisance dans le carré de la ville et à en assurer le progrès, nous [illegible] sur un sujet si intéressant, et nous nous efforcerons de démontrer qu'en fait d'économie politique les sacrifices bien entendus ne sont autres qu'une source de prospérité.—Cet axiome aura peut-être besoin d'être démontré plus tard; et nous engageons les personnes qui s'intéressent réellement au salut d'une ville déjà si importante, à méditer sur ces grandes questions, et à ne pas porter, dans un cas si grave, de jugement précipité.

Nous publierons ce projet d'ordonnance demain.

Le nombre de passagers arrivés à la Nouvelle-Orléans depuis le 1er. Octobre dernier, tant de l'étranger que des divers Etats de l'Union, est porté à environ 25,000.

Nouvelles récentes d'Espagne.

(Par l'Olympia arrivé hier au soir.)

Les nouvelles de Madrid, en date du 5, annoncent que l'entrée de Gomez dans l'Andalousie, a produit une grande sensation [illegible] de cette province. On a pris des mesures énergiques pour détruire ces bandes; des fonds patriotiques seront rapidement élevés à la somme de 2,000,000. Des mules ont été données pour le service des transports et pour l'artillerie [illegible] par toute propriétaires pour former un [illegible] expédition. On a organisé à Séville les gardes nationales mobilisées: un bataillon est sorti le jour même de la ville. On se plaint qu'il manque de tirailleurs et d'artillerie. La marine de Cadix se disposait à coopérer à ces préparatifs de défense. On croyait pouvoir réunir à Ecija des mille gardes nationaux et deux mille cavaliers. On écrivait de Corogne que l'on s'occupait de fortifier la ville, et qu'on avait envoyé des troupes à la rencontre de l'ennemi. On disait à Madrid que le courrier d'Andalousie était arrivé pendant la nuit, porteur de bonnes nouvelles.

Les députés de Saragosse, comme ceux de Madrid, sont des patriotes connus et intègres. Voici leurs noms. Ortez de Velasco, Laborda, Melagro, Ferez de Arieta, Martin, Los Arcos; suppléans, Martanez, Nicente, A Ségo ie, on a nommé; Alvaro, Burgueno, Asperos. Pour la province de Madrid: Mr. del Lecorro, Lobes, del Pino Ramon; Madrid: Davisa, Alonza et Masagransa. Les carlistes font courir le bruit que Mendizabal est mal avec les juntes, qui veulent garder l'argent des impôts et solder elle même les troupes; qu'on s'attend à un changement dans le ministère, dont M. Olozaga ferait partie. Rodil est à peine à la tête de dix mille hommes et reste inactif à Hueta.

Les nouvelles de Bayonne du 11 octobre portent que Gomez est entré à Ubeda sur Guadalquivir, où il a trouvé des ressources de toute espèce. Les capitaines généraux de Séville et de Grenade doivent réunir des troupes à Ecija. Il en vient de Cacerès et du camp de Saint Roch.

Rodil est encore à Hueto.

Alaix marche par Gieja. Les Carlistes annoncent que Sanz est entré à Oviédo le 29; cette nouvelle mérite confirmation. Le 9, le général Lebeau est entré à Pampelune. Les Anglais ont attaqué sans résultat, le 8, la position d'Amezagana.

Le paquebot l'Espoir et le steamer le Transit sont arrivés de Lisbonne à Falmouth. Le premier avait quitté le Tage le 2 Octobre et le dernier le 3. Le gouvernement, par ses mesures de rigoureuse économie, se rend tous les jours plus odieux aux intrigans de la cour; mais une preuve bien certaine que ces mêmes mesures ne lui enlèvent pas l'estime des véritables amis de leur pays, c'est que la tranquillité n'a pas été troublée. Les communications officielles du baron de Los Antas, commandant les troupes auxiliaires en Espagne, annoncent l'enthousiasme des soldats à jurer la constitution de 1820, qui déconcerta les intrigans de la cour et pénétré d'une nouvelle confiance l'esprit des ministres et de leurs partisans. On disait déjà à Lisbonne que la municipalité d'Oporto, après une discussion prolongée, s'était prononcée contre l'acceptation de la constitution, et avait offert au roi et à la reine une retraite dans la bonne ville d'Oporto, si leur liberté se trouvait compromise à Lisbonne. La lettre qui rapporte ce bruit, ajoute qu'il faut donner peu de confiance à toutes les nouvelles de ce genre qu'on répand dans l'unique intention d'attaquer la popularité de la constitution. La reine et son mari jouissent d'une parfaite liberté dans leur palais, entièrement étrangers à toutes ces transes cruelles que les partisans de l'absolutisme et les amis exaltés des opinions libérales voudraient en vain leur inspirer.

Nouvelles du Portugal par l'Olympia.

Paris, 13 octobre.

Nous avons reçu aujourd'hui du Portugal une pièce d'une haute importance: c'est une protestation des pairs portugais contre le mouvement révolutionnaire qui a eu lieu tout récemment à Lisbonne, et au moyen duquel une petite portion de l'armée a renversé le gouvernement établi.

Les pairs portugais protestent à la face de l'Europe contre la manière dont cet événement s'est accompli et la considèrent comme une usurpation à leur prérogative. Nous ne doutons pas que la déclaration calme de ces illustres personnages ne produise une vive sensation sur l'esprit de la nation portugaise et que la reine n'en fasse l'usage que lui indiquent les signataires. Elle révoquera la sanction qui lui a été arrachée en faveur de la constitution actuelle, par une poignée de soldats rebelles, aussitôt qu'elle aura pu s'affranchir du joug de cette soldatesque. C'est un beau spectacle que de voir la noblesse portugaise, au lieu de courber en tremblant sa tête sous l'ouragan révolutionnaire, à l'exemple d'une grande partie de la noblesse d'Espagne, se rallier autour du système légalement établi et protester contre la violence militaire qui a détruit leurs droits civils. Nous ne doutons pas que cette conduite ne soit couronnée d'un plein succès; mais lorsqu'arrivera le jour du triomphe de l'ordre légal, il ne faut pas qu'il soit souillé par aucun acte de vengeance. Le monde politique tout entier est en ce moment en fermentation; partout on se crée de nouveaux principes de conduite et presque partout on trouve des argumens pour les justifier. Les soldats portugais, qui ont extorqué la proclamation de la constitution, non plus que le petit nombre de chefs qui marchaient à leur tête, ne doivent pas être sévèrement châtiés, parce qu'ils se sont laissés entraîner trop loin. Nous savons fort bien que l'on pourrait nous opposer les vieilles maximes sur la nécessité d'imprimer par la terreur un exemple salutaire sur l'impossibilité pour les gouvernemens de se maintenir s'ils ne punissent sévèrement toute attaque contre leur autorité; mais la vérité est qu'aujourd'hui la terreur est un mauvais moyen, et qu'un gouvernement qui n'a pas d'autre appui ne peut pas compter sur une longue existence. Ce qui maintenant fait la sécurité et la force des couronnes, c'est l'affection des sujets; or, cette affection ne se conquert pas à *coups de hache et d'épée.*

Protestation des pairs de Portugal.

A LA REINE.

Madame,

Les pairs du royaume de Portugal, soussignés, n'ont pu se défendre d'un vif sentiment de surprise et de regret, en lisant le décret signé par V. M., le 10 du mois courant, et par lequel V. M. reconnaît comme loi publique du royaume, la constitution politique proclamée au mois de septembre 1822.

La charte constitutionnelle de cette monarchie, accordée par un souverain portugais, l'auguste père de V. M., acceptée par les différens ordres de l'état, solennellement jurée par eux et par V. M. deux fois défendue par l'armée portugaise avec une constance et une bravoure digne d'admiration, contre les attaques de troupes supérieures en nombre, mais inférieures en courage, cette charte, disons-nous, ne peut pas être révoquée ou annulée dans un moment de vertige par une fraction de la susdite armée, surtout lorsqu'on considère que, d'après les dispositions mêmes de la constitution nouvellement proclamée, de même que d'après la loi publique de toutes les nations civilisées, l'armée doit être entièrement obéissante, qu'elle ne *peut jamais s'assembler pour délibérer ni adopter des résolutions.*

Madame, en vertu de la charte constitutionnelle, une portion de la représentation nationale appartient aux pairs du royaume; il leur appartient également de veiller au maintien de la constitution; et, sans l'approbation de leur chambre, on ne peut pas faire le moindre changement à un seul des articles du pacte constitutionnel.

Ce sont là incontestablement de grandes prérogatives et d'importans devoirs que l'honneur des pairs, la sainteté d'un serment ainsi que les longues souffrances qu'ils ont endurées, ne permettent pas de fouler aux pieds.

Voilà sur quels motifs les pairs de Portugal se fondent pour adresser à V. M., comme au chef suprême de la nation, la présente protestation contre le décret illégal contresigné par un de vos ministres. Ils espèrent que V. M. en tira un usage tel que la nation portugaise, ainsi que les nations étrangères pourront reconnaître à l'œuvre que les pairs du royaume ne soutiennent ni n'approuvent les révolutions, et que l'honneur et un serment ne sont pas de vains mots pour eux.

Les pairs du royaume, soussignés, sollicitent l'honneur de baiser les mains de Votre Majesté.

Lisbonne, 18 septembre 1836.

Le duc de Palmella, président; comte Lavradio; Francisco Manuel Trigoso; vicomte de Laborim; vicomte de Banho; Polycarpe Jose Machado; Bartholomé de Gambod Liz; comte Linhares; comte de Farrobo; Jose Francisco Braamcamp; duc de Terceira; baron de Rendiffe; comte Villa Real; vicomte Sierra de Pillar; Francisco Simoes Margiochi; Francisco, évêque de Coimbre et comte d'Arganil; Francisco Luiz de Souza Barradas; Agostinho Jose Freire; Manuel de Macedo Pereira Coutinho; Manuel Gomalves de Miranda; marquis de Sampayo; Luis de Vasconcellos et Souza; vicomte Porto Covo de Bandeira; comte Subugal; comte de Sampaio; comte de Mello; Sébastien Xavier Botelho.

Nota. Le nombre total des pairs de Portugal est de 41; sur ce nombre, deux n'ont jamais siégé, et plusieurs étaient absens de Lisbonne lorsque la présente protestation a été signée.

Conseil de la 1re. Municipalité.

Séance du 22 Novembre 1836.

Le conseil s'est assemblé en vertu d'une convocation du maire.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre, a invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres presens étaient: Messrs. Armas, Bertus, Correjolles, Canon, Caugot, Crusat, F. Duplessis, Grailhe, Guillot, High, Lafargue, Laurent, Lesseps, Colson, Pichot, Préval, Gardette, Stringer, Brusle et Wilcox, 20—Membres absens: Messrs. Buisson, W F C Duplessis, Pedesclaux et Tulane.

Sur motion, [illegible] de Messrs. Duplessis et Pedesclaux a été [illegible].

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite d'un message du maire en date du 22 du courant.

Le premier article de ce message [illegible] la résolution adoptée le 11 du courant, relative à certains privilèges accordés au paquebot à vapeur le Champion.

Le conseil a adhéré aux observations du maire.

Le second article du message informait que le maire avait donné son approbation à la résolution du 11 du courant, relative à la vente des propriétés acquises dernièrement par la première municipalité. Le maire suggérait au conseil quelques modifications à faire à ladite résolution.

Le dernier article de ce message transmettait une lettre de M. Mager, proposant d'échanger 25 pieds de terrains par [illegible] prolongement de la rue Trémé.

Sur motion de M. Canon, ladite lettre a été référée au comité des améliorations.

Sur motion de M. Lesseps, résolu que M. Highcock [illegible] à ce comité.

Lecture a été faite d'un second message du maire en date de ce jour.

Le premier article de ce message informait le conseil que le maire l'avait convoqué ce jour, en séance extraordinaire, afin de présenter toute disposition sur la légalité de la séance de ce jour, fixée par la minorité du conseil, vendredi dernier.

Le second article du message informait le conseil que les avis pour l'ouverture de la rue Esplanade, [illegible] des propriétaires.

Sur motion de M. Canon, et après dispensation des règles;

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans la première municipalité, en anglais et en français, conformément à la loi, que l'intention du conseil de la première municipalité, est de prendre les mesures légales que lui donne la loi pour opérer l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'au Bayou St. Jean.

Il est de plus résolu que le voyer de la première municipalité est et demeure chargé de fournir au maire et à l'avocat de la première municipalité une liste descriptive des lieux ainsi que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue Esplanade doit traverser, avec le nom des propriétaires, ainsi qu'il pourra les connaître.

Le troisième article informait le conseil que le bureau de santé avait passé une résolution décrétant qu'il ne serait plus permis après un délai de trente jours, de faire jeter les ordures au bout du wharf qui a été à l'usage commun de toute la ville.

M. Préval, rapporteur du comité des améliorations, auquel a été référé le projet suggéré par le maire d'établir un bateau de remorque dans la première municipalité pour jeter les ordures au milieu du fleuve, a informé le conseil qu'à une époque très prochaine il présenterait un rapport sur cet objet.

Le quatrième article du message transmettait copie de la réponse faite au maire de la seconde municipalité par quatre avocats, dans le procès de la municipalité No. 1 vs. la municipalité No. 2, devant la Cour de Paroisse.

Sur motion de M. Pichot, ce document a été référé à l'avocat de la première municipalité.

Le dernier article du message transmettait au conseil pour être soumis à son approbation, un plan d'une propriété appartenant aux héritiers Griffon.

Sur motion de M. Pichot, après dispensation des règles, et d'un proviso de M. Canon;

Résolu que le plan de division de la propriété appartenant aux héritiers Griffon, soit approuvé par le conseil sous la condition que ce plan soit conforme au plan général de la ville; qu'il soit approuvé par le voyer de cette municipalité, et qu'une copie dûment certifiée en soit déposée aux archives de la ville. Bien entendu que les propriétaires devront faire à leurs frais, les fossés ainsi que les remblais en face leurs terrains, dans le délai de douze mois après lequel délai la ville prendra charge de l'entretien des rues en face des dits terrains.

Sur motion de M. Canon, et après dispensation des règles,

Résolu que la résolution passée le 11 du courant, ordonnant le remblai aux frais de cette municipalité, des bas fonds dans les rues Bienvenu, Hôpital et Ursulines, dans les limites de la propriété Gurlie, est et demeure rappelée.

M. Canon avait présenté avec la précédente, une résolution décrétant que les fossés et remblais des rues devront être faits aux dépens des propriétaires.

Sur motion de M. Préval, la question ayant été divisée, la première résolution adoptée; la seconde a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

M. Préval, rapporteur du comité chargé de vérifier l'élection de M. Paul Tulane, a rapporté la résolution suivante; laquelle a été adoptée.

Résolu que M. Paul Tulane est et demeure élu alderman pour représenter le premier district de la municipalité No. 1.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. J. Penas, capitaine de la garde de ville se plaignant que le petit nombre des hommes composant la garde est insuffisant pour la sûreté publique.

Sur motion de M. Préval, après dispensation des règles et un amendement de M. Bertus, Résolu que le maire est et demeure autorisé à augmenter la garde de ville de vingt cinq hommes, et à leur allouer le même salaire qu'à ceux qui sont maintenant au service de cette municipalité.

Lecture a été faite d'une lettre de M. Guesnon, trésorier, soumettant une copie faite par M. P. Le Blanc, du tableau des taxes de l'Etat et priant le conseil de statuer sur le prix à payer pour cet ouvrage.

Sur motion de M. Correjolles, ladite lettre a été référée au comité de finances.

Lecture a été faite d'une lettre de M. Hoffman, président de la Compagnie du fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville, demandant à faire débarquer les machines &c. de la Compagnie, en face de la rue du Canal, et à construire un hangard au pied de la dite rue pour servir de dépôt.

Sur motion de M Armas, et après dispensation des règles,

Résolu que la Compagnie de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville, est et demeure autorisée à construire un édifice temporaire, à l'extrémité de la rue du Canal dans l'îlet No. 18, pour servir de dépôt pour les machines et les coulisses appartenant à la Compagnie. *Bien entendu* que ladite compagnie devra faire enlever ledit édifice lorsque le conseil de cette municipalité l'ordonnera, dans un délai de trente jours, après l'avis qui en serait donné à ladite compagnie.

Il est de plus résolu, qu'il sera permis aux navires ou embarcations ayant à leur bord des machines et des coulisses appartenant à ladite compagnie, d'atterrir pour les débarquer dans cette partie de la levée qui se trouve en face de la ligne de division de la première et de la seconde municipalité.

Lecture a été faite d'une demande de secours d'Eliza Cume.

Sur motion, cette pétition a été référée au comité des réclamations.

Lecture a été faite d'une pétition de Robert A. Wright, demandant à garder un logement au coin des rues Bourgogne et Conti où il tient des esclaves en vente, et demandant aussi la remise d'une amende qui lui a été imposée par le juge Préval, pour avoir enfreint les ordonnances relatives à l'exposition des esclaves en vente dans le carré de la ville. Cette pétition était accompagnée d'un certificat de treize habitans du voisinage, attestant qu'ils ne souffrent aucun inconvénient de l'établissement du pétitionnaire.

Sur motion de M. Correjolles, résolu que ladite pétition demeure déposée indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal, demandé par M. Canon sur cette question a produit le résultat suivant: Pour l'affirmative; Messieurs Bertus, Correjolles, F. Duplessis, Grailhe, Lafargue, Laurent, Lesseps, Colson, Stringer, Brusle et Wilcox, 11 oui.

Pour la négative, Messieurs Armas, Canon, Guillot, High et Gardette—5 non.

M. Préval ayant prié le conseil d'être excusé de voter dans cette question.

M. Lafargue, rapporteur du comité auquel avait été référée la lettre du maire renvoyant l'ordonnance concernant la geole de police, a rapporté l'ordonnance suivante laquelle après dispensation des règles, a été adoptée.

Ordonnance concernant la geole de police.

Le conseil de la municipalité No. 1, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Le propriétaire de tout esclave détenu en prison devra, en présentant l'ordre de sortie de son esclave, payer au geolier la somme de 18 3-4 par jour, pour chaque jour que le dit esclave aura été ainsi détenu, en outre des droits d'entrée et de sortie. *Bien entendu* que sur cette somme il sera alloué au geolier 12 1/2 cts. par jour pour la nourriture de chaque prisonnier.

Art. 2. La même somme de 12 1/2 cents sera allouée au geolier pour la nourriture des esclaves employés aux travaux de la ville.

Art. 3. Le salaire du geolier est et demeure fixé à cent piastres par mois.

Art. 4. Tout propriétaire d'esclave employé aux travaux de la ville aura droit de réclamer la rétribution accordée par les ordonnances actuelles, pourvu que son esclave aura été ainsi employé pendant un espace de temps qui n'aura pas été moindre de huit jours.

Art. 5. Toute ordonnance ou partie d'ordonnance contraire aux dispositions de la présente, sont et demeurent rappelées.

M. Colson, au nom du comité chargé de statuer sur la pétition de M. Grimeau, ex sergent de la garde a rapporté la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles a été adoptée.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à tirer le 1er. de chaque mois un mandat de quinze piastres, sur le trésorier de la première municipalité pendant l'espace d'une année, pour subvenir aux besoins de l'ex-sergent Grimau.

M. Armas, au nom du comité des finances, rapporte la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles a été adoptée.

Résolu que les membres du comité des améliorations devront à l'avenir faire partie des commissaires de la caisse d'amortissement de la 1ère municipalité, et qu'une majorité desdits commissaires formera un quorum pour administrer les affaires de ladite caisse d'amortissement.

M Laurent a présenté une résolution prohibant les bals masqués sous peine d'une amende de cinq cents piastres par chaque contravention.

Une motion de rejet faite par Mr Canon a été perdue.

Une motion pour la dispensation des règles faite par Mr Laurent a été rejetée.

En conséquence ladite résolution a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Mr Armas a présenté une ordonnance intitulée Ordonnance pour augmenter les revenus de la 1ère municipalité et y favoriser les améliorations.

Sur motion de Mr Canon, résolu que ladite ordonnance soit imprimée en pamphlets et distribuée à chaque membre huit jours avant le jour fixé pour la discussion.

Sur motion dudit de Armas, la résolution suivante a été adoptée, après dispensation des règles.

Attendu que la construction d'un vaste théâtre dans les limites de la Première Municipalité doit contribuer à sa richesse et à son embellissement, et en offrant un lieu de délassement tend à corriger les mœurs et à éclairer l'esprit, Résolu que le maire est et demeure autorisé à souscrire au nom de la municipalité no 1 de la ville de la Nouvelle Orléans, au fonds capital de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, pour une somme de deux cent mille piastres d'actions, et de déposer dans la caisse d'amortissement le certificat desdites actions; à cet effet le maire est et demeure autorisé en paiement des susdites actions à fournir à la direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, les obligations de la municipalité no 1, de $500 chacune, payables à trente ans de date, et portant un intérêt de six pour cent par an payable tous les six mois. Bien entendu que la municipalité no 1 aura droit dans la propriété de la somme souscrite, à tous les bénéfices faits par ladite compagnie, et également dans [illegible] de souscription.

Sur motion de Mr de Armas, résolu que le rapport présenté par le comité chargé de conférer avec la direction de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville, soit imprimé, que des exemplaires en soit distribués aux membres, et qu'il soit mis à l'ordre du jour.

Sur motion le conseil s'est ajourné à vendredi prochain, 25 du courant, à cinq heures de l'après-midi.

Pour copie conforme,

D. AUGUSTIN, secrétaire.

LE TEMPS.

Mr. Ross, nous avons été requis d'annoncer que la publication du Temps n'a été discontinuée pour quelque temps qu'à cause de l'indisposition de l'imprimeur, M. Kirby, et du transport des matériaux à un autre édifice. On continuera la publication du Temps dans [illegible] jours. 24 nov

[illegible] de la Ville, Orléans.—Conformément aux ordonnances du conseil de ville, le fer des différentes halles de la ville et celle des pilotis, seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 5 décembre prochain, à midi, au bureau du maire.

24 nov B. REBUS, [illegible]

DISTRIBUTION DES PRIX.

Collège de Spring-Hill, 21 Novembre 1836.

[illegible]

1er prix: [illegible]
2d Prix: G [illegible], Le.
1er accessit: S McCutchon, St Charles, Le.
2d do: A Montreuil, Nlle Orléans.

[illegible] division.
1er prix: O Chaudron, Mobile.
2d do: V Guesnon, Nouvelle Orléans.
1er accessit: E Tolédano, Jefferson, Le.
2d do: { A Gagnet, Pensacole. / R Smith, Matanzas, Cube.

[illegible]
1er prix: A Hurtel, Greensborough, Ala.
2d do: E Moore, Spring-Hill, Ala.
1er accessit: G Gallagher, Blakeley, Ala.
2d do: H George, Spring-Hill, Ala.

ECRITURE.
Première Classe.
1er prix: F Mendoza, Pensacole.
2d do: F Moreno, Pensacole.
1er accessit: A Gagnet, Pensacole.
2d do: A Castarède, N Orléans.

Deuxième Classe.
1er prix: T Casassus, Campêche, Mex.
2d do: H Cowling, Augusta, Geo.
1er accessit: O Chaudron, Mobile.
2d do: G Krebs, Mobile.

Troisième Classe.
1er prix: L Lyons, N Orléans,
2d do: C Hopkins, do
1er accessit: J Moreau, Tuscaloosa, Ala.
2d do: { M Converse, Montgomery, Ala. / R Bariait, N Orléans.

ARITHMETIQUE.
Première Classe.
1er prix: F Cervantes, Tampico, Mex.
2d do: E Clausel, Campêche, Mex
1er accessit: E Tolédano, Jefferson, Le.
2d do: T Casassus, Campêche, Mex.

Deuxième Classe.
1er prix: F Moreno, Pensacole.
2d do: W Robinson, Marianna, Fa.
1er accessit: A Hurtel, Greensborough, Ala.
2d do: E Hiriart, Ouest Baton Rouge, Le.

Troisième Classe—1re. Division.
Prix: W Homer, Mobile.
1er accessit: C Hopkins, N Orléans,
2d do: R Smith, Matanzas, Cube

Deuxième Division.
Prix: O Chaudron, Mobile,
1er accessit: R Pritchard, N Orléans,
2d do: H Jerison, Pensacole.

Quatrième Classe.
1er prix: F Crain, N Orléans,
2d do: A Prudhomme, Natchitoches, Le.
1er accessit: A Degruis, N Orléans,
2d do: S Andry, do

Cinquième Classe.
1er prix: S Smith, Mobile,
2d do: J Converse, Montgomery. Ala.
1er accessit: E Converse, do do
2d do: U Keenan, Mobile.

ESPAGNOL.
Première Classe—Excellence.
1er prix: E Clausel, Campêche, Mex.
2d do: W Andry, N Orléans,
1er accessit: F Cervantes, Tampico, Mex.
2d do: S McCutchon, St Charles, Le.

TRADUCTION.
1er prix: T Casassus, Campêche, Mex.
2d do: { E Clausel, do do / F Cervantes, Tampico, do
1er accessit: W Andry, N Orléans,
2d do: S McCutchon, St Charles, Le.

Deuxième classe—Excellence.
1er prix: A Pierneas, N Orléans,
2d do: D Crusat, Mobile,
1er accessit: J Jubel, N Orléans,
2d do: A Fernandez, do

TRADUCTION.
1er prix: A Pierneas, N Orléans,
2d do: D Crusat, Mobile,
1er accessit: G H Smith, N Orléans,
2d do: { A Fabre, do / J Jubel, do

Troisième Classe.
Excellence.
1er prix: J B Lafitte, Augusta, Ga.
2d do: S McCutchon, St Charles, Le.
1er accessit: J Delery, N Orléans,
2d do: J B Blanchard, do

TRADUCTION.
1er prix: A Whitehead, Havana, Ala.
2d do: J Lafitte, Augusta, Ga.
1er accessit: F Moreno, Pensacole.
2d do: P McCutchon, St Charles, Le.

Quatrième Classe
Première Division—Excellence.
1er prix: A Bodin, N Orléans,
2d do: F Moreno, Pensacole,
1er accessit: A Montreuil, N Orléans,
2d do: V Gueman, do

TRADUCTION.
1er prix: F Moreno, Pensacole,
2d do: A Bodin, N Orleans,
1er accessit: V Guesnon, do
2d do: A Gagnet, Pensacole.

Deuxième Division,
TRADUCTION.
Prix: E Hiriart, Ouest Bâton Rouge, Le
1er accessit: F Crain, N Orléans,
2d do: W F Homer, Mobile.

FRANCAIS.
Sixième Classe—Excellence.
1er prix: W H Homer, Mobile,
2d do: G Gallagher, Blakeley, Ala.
1er accessit: D Iage, Mobile,
2d do: E Murray, do

TRADUCTION.
1er prix: W H Homer, Mobile,
2d do: G Gallagher, Blakeley, Ala.
1er accessit: C Philips, N Orléans,
2d do: E Murray, Mobile.

Septième Classe,
Excellence.
1er prix: E Clausel, Campêche, Mex.
2d do: J Connolly, N Orléans,
1er accessit: A Hurtel, Greensborough, Ala.
2d do: C Giron, Tampico, Mex.

ORTHOGRAPHE.
1er prix: T Casassus, Campêche, Mex.
2d do: J Lemonnier, N Orléans,
1er accessit: E Clausel, Campêche, Mex.
2d do: J Connolly, N Orléans.

Quatrième Classe,
Excellence.
1er prix: P Byrne, New York,
2d do: R Pritchard, N Orléans,
1er accessit: A Gagnet, Pensacole.
2d do: A Whitehead, Havana, Ala.

ORTHOGRAPHE.
1er prix: A Whitehead, Greensborough, Ala.
2d do: P Byrne, New York,
1er accessit: R Pritchard, N Orléans,
2d do: F Mendoza, Pensacole.

Troisième Classe,
Excellence.
1er prix: D Fernandez, N Orléans,
2d do: E Tolédano, Jefferson, Le.
1er accessit: A Castarède, N Orléans,
2d do: A Poincy, do

COMPOSITION FRANCAISE.
1er prix: A Castarède, N Orléans,
2d do: A Poincy, do
1er accessit: J Lebourgeois, St Jacques, Le.
2d do: F Cervantes, Tampico, Mex.

Deuxième Classe,
Excellence.
1er prix: A Batré, Mobile,
2d do: J Lafitte, Augusta, Ga.
1er accessit: O Arroyo, N Orléans,
2d do: C Hardey, Opelousas, Le.

NARRATION.
1er prix: F Crain, N Orléans,
2d do: C Hurley, Opelousas, Le.
1er accessit: J Lafitte, Augusta, Ga.
2d do: F Bel, N Orléans.

HUMANITÉ.
Excellence.
1er prix: A Pierneas, N Orléans,
2d prix: { S McCutchen, St Charles Le. / J Delery,
1er accessit: D Crusat, Mobile,
2d accessit: J Jubel, N Orléans.

DESCRIPTION.
1er prix: McCutchen, St Charles, Le.
2d prix: J Delery, N Orléans,
1er accessit: S B Blanchard, N Orléans,
2d do: E Hiriart, Ouest Baton Rouge, Le.

RHETORIQUE.
1er prix: A Fabre, N Orléans,
2d do: F W Andry, N Orléans,
1er accessit: Bodin, N Orléans,
2d do: J David, N Orléans,

DISCOURS.
1er prix: A Fabre, N Orléans,
2d do: A Bodin, N Orléans,
1er accessit: F Guimps, N Orléans,
2d do: J David, N Orléans.

ANGLAIS.
Cinquième Classe.
[illegible] Grammaticale.
1er prix: T Casassus, Campêche, Mex.
2d do: E Clausel, Campêche, Mex.
1er accessit: E Moore, Spring Hill, Ala.
2d do: L Martinez, N Orléans.

Quatrième Classe.
Excellence.
1er prix: F Cervantes, Tampico, Mex.
2d do: E Tolédano, Jefferson, Le.
1er accessit: J Lebourgeois, St Jacques, Le.
2d do: [illegible] Natchitoches, Le.

ANALYSE.
1er prix: A Hurtel, Greensborough, Ala.
2d do: F Cervantes, Tampico, Mex.
1er accessit: Ed Moore, Pensacole,
2d do: A Gagnet, Pensacole,

Troisième Classe.
Excellence.
1er prix: J Delery, N Orléans,
2d do: A Bodin, do
1er accessit: A Montreuil, do.
2d do: A Mendoza, Pensacole.

LETTRES.
1er prix: { G Gallagher, Blakeley, Ala. / J Delery, N Orléans,
2d do: Fs. Moreno, Pensacole,
1er accessit: W G Gomez, Mobile,
2d do: [illegible]

Seconde Classe.
Excellence.
1er prix: W Andry, N Orléans,
2d do: E Hiriart, Ouest Baton Rouge,
1er accessit: A Pierneas, N Orléans,
2d do: A Fernandez, do.

DESCRIPTION.
1er prix: W Robinson, Mariana, Fa.
2d do: H Cowling, Augusta, Ga.
1er accessit: W Andry, N Orléans,
2d do: A Fabre, do.

Première Classe.
Excellence.
1er prix: C Hardey, Opelousas Le.
2d do: J Lafitte, Augusta, Ga.
1er accessit: S McCutchen, St. Charles, Le.
2d do: G Roussel, St Jn Baptiste Le.

AMPLIFICATION ANGLAISE.
1er prix: C Hardey, Opelousas, Le.
2d do: J Lafitte, Augusta, Ga.
1r accessit: { S McCutchen, St. Charles, Le. / J David, N Orléans,
2d do: A Rousseau, do

LATIN—Sixième Classe.
Excellence.
1er prix: F Cervantes, Tampico, Mex.
2d do: A Hurtel, Greensborough, Ala.
1er accessit: G Gallagher, Blakeley, Ala.
2d do: D Iage, Mobile.

THEME.
1er prix: G Gallagher, Blakeley, Ala.
2d do: F Cervantes, Tampico, Mex.
1er accessit: A Hurtel, Greensborough, Ala.
2d do: W H Gomez, Mobile.

Seconde Classe.
Excellence.
1er prix: G H Smith, N Orléans,
2d do: E Hiriart, Ouest Baton Rouge Le.
1er accessit: A Fernandez: N Orléans,
2d do: O Druyer, N Orléans,

VERSION.
1er prix: A Fabre, N Orléans,
2d do: E Hiriart, O Baton Rouge, Le.
1er accessit: G H Smith, N Orléans,
2d do: A Rousseau, do,

Première Classe.
Excellence.
1er prix: P McCutchen, St Charles, Le.
2d do: J Lafitte, Augusta, Ga.
1er accessit: W Andry, N Orléans,
2d do. A Whitehead, Havane Ala.

VERSION.
1er prix: P McCutchen, St. Charles, Le.
2d do: Whitehead, Havana, Ala.
1er accessit: W Andry, N Orléans,
2d do: D Crusat, Mobile.

GREC.
Excellence.
1er prix: A Bodin, N. Orléans,
2d do: J Jubel, do.
1er accessit. A Whitehead, Havane, Ala.
2d do: D Crusat, Mobile.

Composition Grecque.
1er prix: A Bodin, N Orléans,
2d do: J Jubel,
1er accessit: Whitehead, Greensborough, Ala.
2d do: A Fabre, N Orléans,

Algèbre.
1er prix: Lafitte, Augusta,
2d do: A Whitehead, Havana, Ala.
1er accessit: McCutchen, St. Charles,
2d do: Hardey, Opelousas, Le.

Géométrie.
1er prix: { G Roussel, St Jn Baptiste, / W Andry, N Orléans, / J Delery do,
2d prix: F Bel, do,
1er accessit: S McCutchen, St Charles Le
2d do: V Andry, N Orléans,

MUSIQUE—Pour piano.
1er prix: Fernandez, N Orléans,
2d do: A Fernandez, do,
Pour Violon.
Prix: Cervantes, Tampico, Mex.

DESSIN.
1er prix: W Andry, N Orléans,
2d do: A Rousseau, do,
1er accessit: O Townsley, Mobile,
2d do: F Cervantes, Tampico, Mex.
3d do: A Poincy, N Orléans,

Parés de vos lauriers, allez, jeunes vainqueurs,
D'un repos mérité savourer les douceurs.
25 Nov—3

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Robert Morris, Liverpool, Bailey & Abbott
Goëlette Banner, Southall, Baltimore. J W Zacharie & Co.

Arrivés.

Bateau de remorque Post Boy, Davis, des Passes, avec le navire Olympia, brick Aldeborontz et les goëlettes Pensylvania, et Robert Henry. Il a quitté les Passes le 23, et rapporte trois navires et un brick en dehors de la Barre, un d'entr'eux est supposé être l'Ernest.

Bateau de remorque Lyon, avec le navire McLellan, Kester, du Havre, 7 octobre, et le navire York, de Charleston.

Bateau de remorque Shark, avec le navire Nashville de New York, (7 oct.)

Bateau de remorque Grampus, Annable, des Passes, avec le navire Denmark, la barque Salem, et la goëlette Col. Fannin.

Navire Olympia, Gray, en 38 jours du Havre, à Forstall & Gally.

Navire Denmark, Bragg, en 19 jours de Boston, au capitaine.

Barque Salem, Destrehan, Havre, (18 novembre) à V Herbeolf.

Brick Aldeboronte, Davis, de Tampa Bay, au capitaine

Goëlette Robert Henry, Barlett, en 14 jours de Nassau

Goëlette Pennsylvania, Jaques, en 8 jours de Velasco.

Goëlette Colonel Fannin, Thompson, de Velasco, à J Crosby.

Bateau à vapeur Massey, venant de St. Louis.

Bateau à vapeur Lone, Crane de Grand Gulf.

Bateau à vapeur Gonegaba, Brown, venant de Vicksburg.

Bateau à vapeur Bayou Sarah, Laurent, venant de Bayou Sarah

Bateau à vapeur Passenger, Brabros, venant de Lafourche.

Bateau à vapeur Benjamin Franklin, Summons, de Cincinnati.

Bateau à vapeur Levant, Reiffel, venant de Natchitoches.

Bateau à vapeur Baton Rouge, Irwin, venant de Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Baltic, Wright, venant de Louisville

Bateau à vapeur Yazoo, Latham, venant de Natchez.

Passagers à bord de l'Olympia—Mrs. I. Mataury, Caroline Mataury, Marie Mataury, C D Bourgne, [illegible], Mde. Maurain et enfans, S Y Bennett, M Mallet, Armand Charrière, J Gogué et 60 sur le pont.

MEMORANDA.

La goëlette Colonel Fannin rapporte que la goëlette Lora, Appleton, partie pour Brazoria s'est perdue [illegible] courant, sur la barre des Brazos. La cargaison est en partie sauvée. Personne n'a péri.

La goëlette Pennsylvania a laissé dans la rivière de Tampico les goëlettes Julius Caesar, David Mills, et Walter C White, partant sous peu pour ce port. Elle a parlé, en deçà de Velasco, au brick Kentucky, allant à Matagorda, avec des volontaires.

Le 19 novembre, en dehors de Sirrap Kay, le navire Jersey s'est heurté contre le navire Olympia, et a reçu des dommages considérables par suite de ce contact.

SUCCESSION de Fe. Lhommedieu.—Vente par le register des testamens.—Le mardi, 27 décembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 22 novembre 1836, il sera exposé en vente à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'Hommedieu, les esclaves suivans et la propriété ci-après décrite, savoir:—

1o. Un nègre nommé JOE, âgé d'environ quarante ans.

2o. Un nègre esclave nommé GEORGE, âgé d'environ trente ans.

3o. Une négresse créole, nommée MARY, âgée d'environ cinquante cinq ans.

4o. La moitié indivise d'un certain lot de terre et maison, situés sur la banlieue en face du faubourg [illegible] cinquante pieds, mesurant vingt et un [illegible] huit pouces de face à la rue Delord, [illegible] conformément à un plan dressé par [illegible] Carlile Pollock, notaire public, en date du [illegible] juin 1836, l'autre moitié indivise de ce lot appartient à Amos Bruce, selon acte de vente [illegible] au rapport de Joseph B. Marks, notaire public.

Conditions de la vente: L'acquéreur du lot de terre [illegible] le paiement de la moitié d'un billet [illegible] payable le 16 mai 1837, [illegible] mois de crédit; l'acquéreur devra [illegible] le paiement de quatre billets, le [illegible] en date du 18 septembre 1836, de $340, payable six mois de date; le second de $340 et de la même date, payable dans douze mois; le troisième de $340 et de la même date, payable à dix-huit mois de date, et le quatrième de $336, et de la même date, payable à vingt quatre mois de date, et la balance (s'il en a) devra être payée dans six mois, et les esclaves George et Mary seront vendus à six mois de crédit [illegible] en billets endossés à satisfaction et assurés [illegible] hypothèque [illegible] jusqu'à parfait paiement.

S BLOSSMAN, dép. register des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant [illegible] Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 nov

[illegible] barils en débarquement du steamer [illegible] à vendre par GALWEY & BOUDOUSQUIE.

[illegible] d'Ecosse, en débarquement, à vendre à des conditions avantageuses par ANDREWS & BROTHERS, 18, rue de Chartres.

J. & L. [illegible] ont transporté leur magasin [illegible] rue Conti. 25 nov.

[illegible] cigarres de la Havane, en débarquement [illegible] par [illegible] WHITE, 24, rue Gravier.

DERNIERES DATES.

Boston	11 nov	Tampico	18 oct
New York	16 nov	Mexico	15 oct
Philadelphie	14 nov	Londres	7 oct
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	19 nov	Paris	15 oct
[illegible]	19 nov	Havre	15 oct
[illegible]	22 nov	Bordeaux	16 sep

COMMERCIAL.

Nlle Orléans, 25 nov. 1836.

VENTES DE COTON HIER.

731	balles	Mississipi	16
641	do	do	15
[illegible]	do	do	16
418	do	do	15 3/4
105	do	do	15 1/4
115	do	do	15 1/4
125	do	do	14 1/2
87	do	do	16 3/4
[illegible]	do	do	15
30	do	do	15 1/4
20	do	do	16
[illegible]	do	do	15 1/4
15	do	do	16 1/2
300	do	Louisiane	15 1/2
200	do	District de l'Ouest	14 1/2
190	do	do	14 1/2
169	do	do	14 1/2
2718			

ÉTAT DU COTON

Existences sur place et à bord de nav. jusqu'au 23 novembre	91,792 balles.
Reçu hier	6491
	101,233 "
Exporté hier	2,202 "
Existences en main et à bord de nav.	99,031 "

EXPORTATION

De Coton, Tabac, Sucre et Plomb en saum.

Du 1er. au 31 Octobre inclusivement:

Etranger.	Coton Balles	Tabac Boucaut	Suc	Plomb.
Liverpool	4654	47		
Au marché le plus convenable.				
Greenock	1406	440		
Havre	6506	281		
Trieste	1179			
Gibraltar		414		
Barcelonne	173			
Bilbao		162		
Total à l'étranger	13515	1434		
Cabotage.				Saum. de plomb.
New York	3002	301	433	14565
Boston	727	466	....	3858
Philadelphie	727	303	278	14875
Baltimore	56	146	150	770
Portsmouth	75			
Charleston		5	156	
Mobile		1		
	3901	1254	1016	34050
Total à l'étranger	13515	1434		
Grand total	17416	2688	1016	34050

BOURSE DU HAVRE.

Ventes du jeudi 13 octobre 1836.

COTONS.	F.	C.
47 b Louisiane	149	50
72 b dito	140	00
86 b dito	131	00
130 b dito	134	00
33 b Bahia	148	50
368 balles.		

Du 14 Octobre au matin.

CAFE

40 sacs Haïti ... 65

Anvers, 11 octobre.

Café—Les prix sont soutenus, mais sans transactions importantes; celles qui ont eu lieu se composent de:

1200 balles Brésil, de 31 à 33 cents.
[illegible] — St.-Domingue, à 23 cents.
[illegible] — Batavia, de 33 1-4 à 33 3-4.
100 — Sumatra, de 30 à 30 1-4.

Les importations ont été de 2,800 sacs

On a reçu de la Hollande par l'intérieur: 4,730 b.

Coton.—La demande est régulière dans ce local, et les prix se soutiennent, particulièrement pour les qualités courantes et bon courant des Etats-Unis. Les ventes effectuées s'élèvent à 380 bal. Nouvelle-Orléans et Géorgie. En coton des Indes on a cité environ 100 balles Bengale, de 20 à 21 cents. Point d'affaires en Surate ni Madras. Les cotons de Smyrne dont nos provisions s'élèvent à 465 balles, n'éprouvent point de demande.

Notre marché est dans ce moment dépourvu de Surinam et de Bickorie.

Potasse.—Toujours bien tenues; mais peu d'empressement de la part des acheteurs: aussi les ventes de la semaine se sont-elles bornées à 160 bar. potasse d'Amérique, à 22 1-2, et 25 bqs Russie, à 22 2.

Sucre brut.—Les ventes de gré à gré que nous avons à noter sont de peu d'importance, la demande ayant été très limitée; ce qui s'est traité a eu lieu avec une légère défaveur sur les cours de la semaine précédente, principalement pour les qualités ordinaires de la Havane. On a placé 1720 sacs Java de [illegible]. Havane blond de [illegible]. Le blanc dont le prix n'est pas positivement connu. Aux enchères on a adjugé 740 caisses Havane blond de [illegible] à 47 1-2, suivant qualité et 42 caisses dito avec avarie à prix divers.

POUR ALEXANDRIE & NATCHITOCHES,
Et tous les Ports intermédiaires.

Le beau Bateau-à vapeur neuf et bon marcheur John Linton, partira pour les ports ci-dessus, dimanche, 27 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à KIMBALL & POMROY. 24 nov Nouvelle Levée.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire STELLA BAND, Capt. Mathew, ayant trois quart de son chargement à bord, pour reste de fret ou passage s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS. 25 nov Rue de Camp no 51.

POUR LA HAVANE.
La goëlette Water Witch capitaine Duchesne, est maintenant en chargement pour le dit port. Elle peut encore prendre 300 barils et pour le passage, ayant de très beaux emménagements.
24 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co

A Freter pour Barcelonne ou tout autre port d'Espagne la barque espagnole [illegible], capt. Arrarte, du port de 100 tonneaux. S'adresser à
25 nov—3 A. M. MIRANDA & Co.

A Fréter pour la Havane ou le Mexique, le brick Vincenzo, capt. Torres, du port de 1000 barils. S'adresser à
24 nov—3 A M. MIRANDA & Co

POUR LE HAVRE.
Le beau navire A I GEORGE, capt Choate, peut prendre 300 balles pour compléter son chargement et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE. 24 nov rue de Chartres, No 16.

MAISON A LOUER.—Cette grande et belle maison, située rue Royale, entre St Louis et Conti, maintenant occupée par M. G. Schmidt; cette maison contient 10 appartements, cuisine et chambres à domestique, écurie maison pour voiture etc. S'adresser sur les lieux ou à
25 nov EDWARD GOTTSCHALK, Courtier

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a ce jour, pris en société M. Herbert G. Ferguson, afin de pouvoir plus particulièrement répondre à toutes les demandes qui lui sont faites comme peintre. Les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de *Lilly et Ferguson.*
25 nov JAMES LILLY.

LILLY & FERGUSON,—Peintre de Maison, et décorateurs No. 76 rue de la Douane, sont prêts d'exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés, ils osent espérer que les soins qu'il porteront dans la prompte exécution de leurs devoirs, leur mériteront le patronage du public.
N. B. Peintures, Huile et vitres à vendre.
25 nov —15

COUR des Preuves—Paroisse St Charles—Attendu que Lestang Sarpy de la paroisse St Charles, a pétitionné cette honorable cour des preuves pour obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Louis [illegible]. Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées dans ladite succession d'avoir à déduire, dans dix jours de cette date, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.
Paroisse St Charles, 16 novembre 1836.
J L LABRANCHE,
25 nov—2 Greffier ex officio

EN débarquement des navires Mississippi et Ohio: Mérinos français de couleur; bombazines do do; bretelles de gomme élastique; soie à coudre; pongées blanc et couleur d'ardoise; satin pour gilets; satin broché do; satin piqué do; 12 bales coton à chemises 3-4, écrue; 14 caisses do do 7/8 et 4/4, blanc.
25 nov COIT & co. rue de la Douane no 20.

UN jeune homme gradué dans un collège célèbre et qui a toujours obtenu du succès dans son genre d'enseignement sanctionné par une longue expérience, dernièrement directeur d'une institution littéraire, désire une place de professeur. Il donnera de bonnes informations; il s'emploierait de préférence dans une institution recommandable. S'adresser à M. N. au bureau de l'Abeille 25 nov—7

CINQ Piastres de récompense.—Egarée de chez le soussigné depuis le 21 courant, une Jument sorrel, âgée d'environ quatre ans, 12 à 13 mains de hauteur; elle est marquée d'une petite étoile sur le front; longue queue, et ferrée aux quatre pattes. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au no 248, Vieille Levée, auprès le marché aux légumes.
25 nov—3 F. BUREAU.

Banque des Citoyens de la Louisiane
Nlle Orléans, 24 nov 1836.
LA direction nommera un coureur pour le bureau de cette banque le jeudi, 1er décembre prochain.
25 nov J B PERRAULT, caissier.

Le brick *Good Hope*, et les propriétaires ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter Robert D. Osterbrige, ancien capitaine dudit navire. 25 nov

TONNELLERIE &c.—Le soussigné informe ses amis et le public, qu'il continue le métier ci-dessus, rue St Louis, vis-à-vis Messrs. Carrière, Deratt et Co entre les rues de la Levée et Chartres; toutes les commandes qui lui seront faites, seront exécutées sans délais et à satisfaction.
N. B. L'on trouvera constamment un grand assortiment de futailles pour mélasse &c. [illegible]
21 nov—5

ON demande un tonneau de [illegible] rue Bienville, no 14. 25 nov

Ventes à l'Encan.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Vendredi le 2 de Décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett.

Un Lot de Terre situé au faubourg Mossy, No 12, îlet No 11, mesurant 30 pieds de face à la rue du Marché sur 144 pieds de profondeur, mesure française; ce terrain vient après celui de l'encoignure du second îlet en venant du fleuve et vis-à-vis du marché.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Wm Boswell, not pub. 25 nov

PAR W C CASH & Co, Rue du Camp, no 44.

Comestibles.

IL sera vendu samedi, 26 novembre, à 11 heures, un grand assortiment de vins des premières marques, consistant en Champagne, Bourgogne, Madère, Sherry, Oporto et vin rouge, liqueurs en caisses et barils, cigares, etc. Aussi, 50 rouleaux de cordage. 25 nov

PAR M. BARNETT SR.

IL sera vendu à l'encan, lundi, 28 novembre 1836, à 10 heures précises du matin au bassin Carondelet, au bout de la rue Toulouse, douze milliers planches de cypre et bois gras. Conditions à la vente. 25n

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi le 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, au dessous du railroad, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:

Une quantité de voiles, cordages, cables, &c. &c. appartenant au navire Europe, capitaine Drummonds, de New York. 25 nov

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi, le 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, au dessous du railroad d'ordre et d'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, une quantité de voiles, cordages, cables, &c. appartenant au navire Cumberland, capt Neatry, de Baltimore. 25 nov

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu mardi, 29 du courant, à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

Une caisse de livres français avariés à bord du navire Marengo, capitaine Largin, venant du Havre. 25 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le jeudi, 1er décembre, à midi, à la Bourse, encoignure St Louis et Chartres:

16 terrains, dont neuf contigus font face au côté nord de la Promenade des Bons Enfans et neuf exactement vis à vis et contigus, font face au côté sud de la même promenade. Ces terrains s'étendent de la rue d'Enghien et de la Promenade Lafayette jusqu'à la rue du Port; et ont, du côté sud, chacun, 30 pieds de face à ladite Promenade des Bons Enfans sur 120 pds de profondeur; et du côté nord, aussi chacun 29 pieds de face à ladite Promenade des Bons Enfans sur 103 pieds 6 pouces de profondeur; le tout suivant le plan déposé à la bourse Hewlett et qui y restera jusqu'au moment de la vente.

Ces terrains seront d'abord exposés en vente, en bloc, et s'ils n'atteignent pas le prix que le propriétaire aura fixé, ils seront offerts en vente séparément.

Conditions: [illegible] à 2 et 3 ans, à partir du 21 mars dernier, et la balance à 6 et 12 mois, à partir du jour de la vente; cette balance en billets endossés à satisfaction du vendeur, portant intérêt à 10 pour cent, en cas de non paiement, et hypothèque.

Justement appréciés, ces terrains sont incontestablement les plus avantageusement situés de tous ceux qui se sont vendus depuis plus de six mois, dans cette partie de la 3e municipalité. La salubrité de l'endroit cette belle Promenade des Bons Enfans, à laquelle ils font tous face, le railroad de Washington qui doit y passer sous peu, assurent à ces terrains une augmentation rapide et considérable. D'ailleurs ils sont près à tout; une résidence, un jardin potager, une vacherie y trouveront toujours des avantages aussi grands que dans quelque endroit que ce soit; et il est presque certain que le railroad de Washington s'arrêtera devant ces terrains, si l'intérêt général seulement est consulté; ou qu'il aboutira à peu de distance de là, quelque soit la détermination des commissaires à cet égard. Alors d'immenses magasins d'entrepôt destinés à recevoir tous les sucres du bas du fleuve, doivent assurément donner des revenus immenses dont l'étendue peut être facilement calculée par tout spéculateur bien informé. 25 nov

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi, 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis le poteau 85, au-dessous du railroad 21 demi pipes vin Roussillon; 69 barriques de Marseilles; 92 de Bordeaux. Conditions à la vente. 25 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI prochain 25 du courant, à leur magasin d'encan, à 11 heures du matin, il sera vendu un assortiment de Vases d'albâtres et ornemens de cheminées, arrivant d'Italie, et fait dans le dernier goût. Le tout sans réserve.

Conditions: Comptant. 24 nov

PAR JONAS ROBESON.

SAMEDI, 26 novembre, à midi, il sera vendu, tout l'ameublement dans le collège, rue des Nayades, près de la porte du Rail-Road, consistant en armoires, tables à dîner et à cartes, bois de lits, lits, matelas, tapis, glaces, quinquets, chaises, sofas et les objets de cuisine, &c. &c. 24 nov

PAR F. DUPILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 26 novembre 1836, à midi, à la bourse Hewlett.

La mulâtresse MARY, âgée de 17 ans, couturière, bonne gardienne d'enfans, domestique de maison et garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: six mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'esclave ne sera livré que lorsque les conditions de la vente seront remplies. 23 nov

PAR JONAS ROBESON & Co.

VENDREDI 25 novembre, à 10 heures, il sera vendu au No. 26, rue Gravier, sans réserve, un grand assortiment d'habillemens confectionnés, consistant en Habits et Levites de drap noir, bleu de Russie et pourpre, avec un grand assortiment de pantalons unis et de chemises: Aussi une grande variété de gilets en soie, satin, velour &c.

Les objets ci-dessus peuvent être examinés le jour précédent la vente. 23 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Vendredi 25 nov. 1836, à midi, à l'Arcade.

Un Lot entier de Terre situé dans le faubourg Bouligny

Conditions—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 nov

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 27 Nov. 1836.

POUR L'OUVERTURE.

On commencera à 6 heures par

La Vénitienne
ou
LE BRAVO.
Drame en cinq actes
Suivi de
LA VIEILLE
Opéra comique en un acte.

THEATRE ST. CHARLES.

Bénéfice de M. Chs. Mason et sa dernière apparition.

VENDREDI, 25 novembre, 1836, sera représentée pour la première fois en cette ville, la tragédie de lord Byron, intitulée

SARDANAPALE; OU *L'ESCLAVE GREC.*

Ouverture de la [illegible] d'Edimbourg.

Cette soirée sera terminée par la comédie de Shakspeare, intitulée Katharine & Petruchio.

Demain soir, seconde apparition de Mde. Shaw.

La tragédie de Gratian, intitulée Provost of Bruges, est en répétition.

Incessamment l'apparition de M. Barton.

Théâtre Américain.

Aujourd'hui, Vendredi, 25 nov. le spectacle commencera par la tragédie de The Wife; a tale of Mantua. Suivi d'une danse Medley.

Le spectacle sera terminé par le vaudeville de Charles II, or the Merry Monarch.

Sanwell & Reid,
AVOCATS A LA MOBILE, (Ala.)
24 nov

POELES avariés.—Reçu de Philadelphie un assortiment complet de Poêles pour Caffé et à chauffer, parmi lesquels s'en trouve d'avariés et à vendre à très bas prix par S. E. KIP,
24 nov—3 Encoignure Poydras et Tchoupitoulas.

Aux Habitans Sucriers.

200 [illegible] à sucre, douves en chêne et tous faits, à vendre par CHS. HARROD.
23 nov—6 Encoignure des rues Royale et Canal.

UNE famille créole, dans laquelle le Français et l'Anglais sont parlés, désire prendre quelques pensionnaires: elle peut loger deux personnes; la table est bien servie et la cuisine parfaitement faite. S'adresser au No. 24, rue Bourbon, entre Canal et Douane. 23 nov—7

Nègres à Vendre.

ON Tiendra constamment en vente, au No. 11, rue des Français, face à la rue de l'Esplanade et à l'hôtel des [illegible], une quantité de Nègres de la Virginie des deux sexes, parmi lesquels se trouveront généralement des domestiques de maison, cochers, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses et ouvriers.

Conditions de la vente: comptant ou pour billets payables en ville à 12 mois.

Les personnes qui désirent acheter, feront bien de venir examiner par eux-mêmes, avant d'acheter ailleurs: le vendeur fournira les recommandations les plus satisfaisantes. 21 nov—12

Chasseurs à cheval Louisianais.

La compagnie prendra les armes le vendredi 25 du courant, à 7 heures précises du soir, [illegible] et en uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine, L. A. [illegible]

ED. BLANCHARD, Maréchal des logis chef.
25 nov

A VENDRE—1495 barres Fer rond, [illegible];
200 barils Vin [illegible];
10 do Amandes [illegible];
25 caisses Savon de Castille.
25 nov—3 A. MIRANDA & Co.

[illegible]—300 sacs de [illegible] à vendre par [illegible] WHITE, rue Gravier, no 24.